

TARIFS DES PRESTATIONS HONORAIRES D'AGENCE

Conforme à l'arrêté du 26/01/2022 Applicables au 12 Avril 2023

Honoraires TTC à la charge du vendeur appliqués sur le prix de vente initial (1^{er} mandat)

• VENTES IMMOBILIERES:

Prix de vente (soit le prix affiché sur toutes nos publicités)

- jusqu'à 50 000 €: 10 % du prix de vente facturation minimale de 4 000 € TTC
- **au-delà de 50 000 € et jusqu'à 250 000 €** : forfait de 5 000 € + 50 € par tranche cumulative de 1000 € de prix de vente au-dessus de 50 000 €

Exemples de calcul : si prix de vente de 73 000 \in \Rightarrow honoraires de 5000 + 23 X 50 = 6 150 \in si prix de vente de 145 000 \in \Rightarrow honoraires de 5000 + 95 X 50 = 9 750 \in

- au-delà de 250 000 € et jusqu'à 500 000 € : honoraires plafonnés à 15 000 € TTC
- au-delà de 500 000 € : 3% TTC

• VENTES EN VIAGER:

10 % TTC en Viager Libre du prix de vente initial (sur mandat de vente), ou 15 % TTC en Viager Occupé du prix de vente initial (sur mandat de vente) Le prix de vente en Viager Occupé se définit comme la valeur marchande estimée et retenue par le vendeur moins l'abattement calculé pour le Droit d'Usage et d'Habitation

- **⇒** Honoraires plafonnés à 15 000 € TTC
- → Lorsque le vendeur est en situation de surendettement, de liquidation judiciaire, ou lorsque des inscriptions hypothécaires sont égales ou supérieures au prix de vente, ou si vente dans le cadre d'une succession, ou si le vendeur n'est pas résident français au sens de la règlementation fiscale, les honoraires seront à la charge de l'acquéreur (et indiqués alors en pourcentage du prix honoraires exclus).

• LOCATION DE LOCAL A USAGE D'HABITATION :

Honoraires à la charge du bailleur ET du locataire : $11 \in TTC/m^2$ sur notre secteur (loi ALUR). Ils comprennent : honoraires de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail et d'état des lieux d'entrée. Les honoraires d'état des lieux d'entrée, inclus, sont de $3 \in TTC/m^2$.

• AVIS DE VALEUR ECRIT : à charge du demandeur et donneur d'ordre De 180 € TTC (150 € HT, minimum appliqué) à 540 € TTC (450 € HT, maximum appliqué)

VICHY JEANNE D'ARC IMMOBILIER II

Carte professionnelle Transactions n° CPI 03042023000000002 délivrée par la CCI de l'Allier, validité 30/03/2026 avec mention « non détention de fonds), l'agence de pouvant recevoir ni détenir aucun fonds, effet ou valeur SAS au capital de 5000 € - Siège 117, rue Jean Jaurès 03200 VICHY – RCS CUSSET – SIRET 94920144600018

Garantie financière 110 000 € accordée par QBE Europe SA/NV

(Cœur Défense – Tour A – 110 esplanade du Gl de Gaulle – 92931 LA DÉFENSE Cedex RCP Sérénir Assurances – Police VD 7.000.001 / 22861

